



**GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES
DE STAGE SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU**

(Grille réservée aux enseignants de grade professeur et maître de conférences – classe A)

Faculté :
Nom et prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Grade :

Critères	Nombre de points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
H-index google scholar	20			h-index >15
	15			10 < h-index ≤ 15
	10			05 < h-index ≤ 10
	08			03 < h-index ≤ 05
Brevet d'invention	20			Copie de l'attestation de l'Inapi au nom de l'inventeur
Projet inscrit dans le plan de développement de l'Université et/ou de la Faculté validé par les instances habilitées	15			Présentation de l'attestation délivrée par Mr le Recteur
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT	15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) supérieur à 2,5 (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	15/article			Les deux premiers auteurs
	10/ article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) inférieur ou égal à 2,5 ou dans revue non prédatrice, selon la liste de la DGRSDT, indexée scopus "B", avec un Score Journal Ranking (SJR) différent de zéro (SJR ≠ 0). (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération, sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	10/article			Les deux premiers auteurs
	08/article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C". (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	07/article			Auteur de l'article seul
	06/article			En tant que second auteur, pour directeur de thèse seulement sur la base de la présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-doyen de la post graduation
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC". (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	04/article			Pour le premier auteur seulement

Reviewer dans une revue scientifique internationale et/ou nationale listée par la DGRSDT (Cinq attestations maximum). Attestation de reviewer dans une manifestation scientifique ne peut en aucun cas être prise en considération	02/attestation			Majoré à 10 points. Présentation attestation, dûment signée et datée, délivrée par le directeur de la revue.
Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement. (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	04			Copie de l'attestation de participation
	02			Co-auteur, en tant que directeur de thèse, sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-doyen post graduation
Communications poster dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	02			Copie de l'attestation de participation du premier auteur seulement
Communications orales dans manifestations scientifiques nationales (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	02			Pour le premier auteur seulement
Ouvrage (livre) publié dans maison d'édition internationale de renommée établie, conformément à l'annexe (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Chapitre dans un ouvrage collectif (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	05			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Polycopiés mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara	04			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Conservateur de la bibliothèque centrale
Directeur de laboratoire	05			Présentation obligatoire copie de l'arrêté de nomination
chef d'équipe	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le directeur du laboratoire
Coordonnateur de projet de recherche international en cours (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	10			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations extérieures (Vrelex)
Responsable de projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU/Projet de recherche intersectoriel)	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique attestant que le projet est en cours
Membre d'un projet de recherche international (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations extérieures
Membre d'un projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU/Projet de recherche intersectoriel) Inscrit à l'indicatif de l'Université de Mascara	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Initiateur de convention cadre internationale entre l'Université de Mascara et une université étrangère	05 / Convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Initiateur de convention cadre nationale entre l'Université de Mascara et les partenaires socio-économiques	03 / convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Encadreur de thèses de doctorat en cotutelle et/ou en co-encadrement soutenues (années n et n-1) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement	12/thèse			Présentation d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures

Encadreur de thèses de doctorat soutenues (années n et n-1) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement	10/thèse			Présentation obligatoire d'une copie du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Co – encadreur de thèses soutenues (années n et n-1) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement	05/ thèse			Présentation obligatoire d'une copie du PV de soutenance dûment visée par les instances administratives
Mémoires de master soutenus et/ou de licence soutenus ou avec réalisation (05 mémoires au maximum) des étudiants inscrits seulement à l'université de Mascara	02/mémoire			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Cours magistral de Tronc Commun 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années licence, avec effectif étudiants supérieur à 150	05/cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département
Cours magistral dans la spécialité donnée en 3 ^{ème} année licence, avec effectif étudiants supérieur à 150 étudiants	03/ cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département
Responsable administration (Chef de département)	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté et/ou décision de nomination
Responsable administratif (Adjoint Chef de département)	04			Présentation obligatoire d'une copie décision de nomination
Président conseil scientifique de département	03			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Responsable de domaine	05			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Responsable de filière	03			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Responsable de spécialité	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Président du comité d'organisateur d'une manifestation internationale, organisée par l'université de Mascara seulement	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée par le Vice-recteur des relations extérieures
Président du comité d'organisateur d'une manifestation Nationale, organisée par l'université de Mascara seulement	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée par le Vice-recteur des relations extérieures
Membre du comité d'organisation d'une manifestation internationale ou nationale, organisée par l'université de Mascara seulement	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Président du comité d'organisation
Heures supplémentaires (Maximum 04 cours et/ou TD) (applicable seulement pour les FST, FSE, FLL, FSNV, FDSP, FSECG)	0,5 / cours-TD			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département ou le Vice-doyen de la PG
Total de points				

Classement :

Avis du Conseil Scientifique^(*) : Avis favorable - Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable: (*L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé*)

.....
.....
.....

Fait à Mascara le :

Le Président du Conseil Scientifique

(*) – Rayer la mention inutile



**GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES
DE STAGE SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU**

(Grille réservée aux enseignants de grade de maître de conférences – classe B)

Faculté :
Nom et prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Grade :

Critères	Nombre de points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
H-index google scholar	20			h-index >15
	15			10 < h-index ≤ 15
	10			05 < h-index ≤ 10
	08			03 < h-index ≤ 05
Brevet d'invention	20			Copie de l'attestation de l'Inapi au nom de l'inventeur
Projet inscrit dans le plan de développement de l'Université et/ou de la Faculté validé par les instances habilitées	15			Présentation de l'attestation délivrée par Mr le Recteur
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT	15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) supérieur à 2,5 (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	15/article			Les deux premiers auteurs
	10/article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) inférieur ou égal à 2,5 ou dans revue non prédatrice, selon la liste de la DGRSDT, indexée scopus "B", avec un Score Journal Ranking (SJR) différent de zéro (SJR ≠ 0) (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération, sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	10/article			Les deux premiers auteurs
	08/article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C". (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	07/article			Premier auteur seulement
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC". (<u>Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	04/article			Pour le premier auteur seulement
Reviewer dans une revue scientifique internationale et/ou nationale listée par la DGRSDT (<u>Cinq attestations maximum</u>). Attestation de reviewer dans une manifestation scientifique ne peut en aucun cas être prise en considération	02/attestation			Majoré à 10 points. Présentation attestation, dûment signée et datée, délivrée par le directeur de la revue.

Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement. (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	04			Premier auteur seulement. Présentation obligatoire copie de l'attestation de participation
Communications poster dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	02			Premier auteur seulement. Présentation obligatoire copie de l'attestation de participation
Communications orales dans manifestations scientifiques nationales (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	02			Pour le premier auteur seulement
Ouvrage (livre) publié dans maison d'édition internationale de renommée établie (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Chapitre dans un ouvrage collectif (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	05			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Polycopiés mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara	04			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Conservateur de la bibliothèque centrale
Coordonnateur de projet de recherche international en cours (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	10			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations extérieures (Vrelex)
Membre d'un projet de recherche international en cours (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations extérieures
Membre d'un projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU/ Projet de recherche intersectoriel) inscrit à l'indicatif de l'Université de Mascara	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Initiateur de convention cadre internationale entre l'Université de Mascara et une université étrangère	05 / Convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Initiateur de convention cadre nationale entre l'Université de Mascara et les partenaires socio-économiques	03 / convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Co – encadreur de thèses soutenues (années n et n-1) des doctorants inscrits à l'université de Mascara seulement	05/ thèse			Présentation obligatoire d'une copie du PV de soutenance dûment visée par les instances administratives
Mémoires de master soutenus et/ou de licence avec réalisation soutenus des étudiants inscrits à l'université de Mascara seulement (05 mémoires au maximum)	02/mémoire			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Cours magistral de Tronc Commun 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années licence, avec effectif étudiants supérieur à 150	05/cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département
Cours magistral dans la spécialité donnée en 3 ^{ème} année licence, avec effectif étudiants supérieur à 150 étudiants	03/ cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département
Responsable administration (Chef de département)	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté et/ou décision de nomination
Responsable administration (Adjoint Chef de département)	04			Présentation obligatoire d'une copie décision de nomination
Président conseil scientifique de département	03			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté de nomination
Responsable de filière	03			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination

Responsable de spécialité	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Président du comité d'organisateur d'une manifestation internationale, organisée par l'Université de Mascara seulement	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée par le Vice-recteur des relations extérieures
Président du comité d'organisateur d'une manifestation Nationale, organisée par l'Université de Mascara seulement	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée par le Vice-recteur des relations extérieures
Membre du comité d'organisation d'une manifestation internationale ou nationale, organisée par l'université de Mascara seulement	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Président du comité d'organisation
Heures supplémentaires (Maximum 04 cours et/ou TD) (applicable seulement pour les FST, FSE, FLL, FSNV, FDSP)	0,5 / cours-TD			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département ou le Vice-doyen de la PG
Total de points				

Classement :

Avis du Conseil Scientifique^(*) : Avis favorable - Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable : (*L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé*)

.....
.....
.....

Fait à Mascara le :

Le Président du Conseil Scientifique

(*) – Rayer la mention inutile



**GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES
DE STAGE PERFECTIONNEMENT A L'ETRANGER**
(Grille réservée aux maîtres assistants classe A et classe B)

Faculté :
Nom et prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Grade :

Critères	Nombre de points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
Inscriptions en doctorat es science ^(*)	02/ par année			Le nombre d'inscriptions ne peut être supérieur à six (06) inscriptions
H-index googlescholar	20			h-index >15
	15			10 < h-index ≤ 15
	10			05 < h-index ≤ 10
	08			03 < h-index ≤ 05
Brevet d'invention	20			Copie de l'attestation de l'Inapi au nom de l'inventeur
Projet inscrit dans le plan de développement de l'Université et/ou de la Faculté validé par les instances habilitées	15			Présentation de l'attestation délivrée par Mr le Recteur
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT	15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) supérieur à 2,5 (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	15/article			Les deux premiers auteurs
	10/ article			Les troisième et quatrième auteurs
	06/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) inférieur ou égal à 2,5 ou dans revue non prédatrice, selon la liste de la DGRSDT, indexée scopus "B", avec un Score Journal Ranking (SJR) différent de zéro (SJR ≠ 0). (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération, sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	10/article			Les deux premiers auteurs
	08/article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C". (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	07/article			Premier auteur seulement
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC". (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	04/article			Pour le premier auteur seulement

Reviewer dans une revue scientifique internationale et/ou nationale listée par la DGRSDT (Cinq attestations maximum). Attestation de reviewer dans une manifestation scientifique ne peut en aucun cas être prise en considération	02/attestation			Majoré à 10 points. Présentation attestation, dûment signée et datée, délivrée par le directeur de la revue.
Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement. (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	04			Premier auteur seulement. Présentation obligatoire copie de l'attestation de participation
Communications poster dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	02			Premier auteur seulement. Présentation obligatoire copie de l'attestation de participation
Communications orale scientifiques nationales (Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1)	02			Pour le premier auteur seulement
Ouvrage (livre) publié dans maison d'édition internationale de renommée établie (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Chapitre dans un ouvrage collectif (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	05			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Polycopiés mis en ligne sur le site de l'Université de Mascara	04			Sur présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Conservateur de la bibliothèque centrale
Coordonnateur de projet de recherche international en cours (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	10			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations extérieures (Vrelex)
Membre d'un projet de recherche international en cours (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations extérieures
Membre d'un projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU/Projet de recherche intersectoriel) inscrit à l'indicatif de l'Université de Mascara	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Initiateur de convention cadre internationale entre l'Université de Mascara et une université étrangère	05 / Convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Initiateur de convention cadre nationale entre l'Université de Mascara et les partenaires socio-économiques	03 / convention			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur des Relations Extérieures
Mémoires de master soutenus et/ou de licence avec réalisation soutenus des étudiants inscrits à l'université de Mascara seulement (05 mémoires au maximum)	02/mémoire			Présentation obligatoire des copies du PV de soutenance dûment visé par les instances administratives
Cours magistral de Tronc Commun 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années licence, avec effectif étudiants supérieur à 150	05/cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département
Cours magistral dans la spécialité donnée en 3 ^{ème} année licence, avec effectif étudiants supérieur à 150 étudiants	03/ cours			Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département
Responsable administration (Chef de département)	06			Présentation obligatoire d'une copie de l'arrêté et/ou décision de nomination
Responsable administratif (Adjoint Chef de département)	04			Présentation obligatoire d'une copie décision de nomination
Responsable de filière	03			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Responsable de spécialité	02			Présentation obligatoire d'une copie de la décision de nomination
Président du comité d'organisateur d'une manifestation internationale, organisée par l'Université de Mascara	10			Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée

seulement			par le Vice-recteur des relations extérieures
Président du comité d'organisateur d'une manifestation Nationale, organisée par l'Université de Mascara seulement	06		Présentation obligatoire d'une copie de l'autorisation délivrée par le Vice-recteur des relations extérieures
Membre du comité d'organisation d'une manifestation internationale ou nationale, organisée par l'université de Mascara seulement	02		Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Président du comité d'organisation
Heures supplémentaires (Maximum 04 cours et/ou TD) (applicable seulement pour les FST, FSE, FLL, FSNV, FDSP)	0,5 / cours-TD		Présentation obligatoire d'une attestation nominative délivrée par le Chef de département ou le Vice-doyen de la PG
Total de points			

Classement :

Avis du Conseil Scientifique^() :** Avis favorable - Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable : (*L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé*)

.....
.....
.....

Fait à Mascara le :

Le Président du Conseil Scientifique

(*) – Le nombre d'attestations d'inscriptions en doctorat déposées ne peut être supérieur à six (06) inscriptions

(**) - Rayer la mention inutile.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Université Mustapha Stambouli de Mascara



وزارة التعليم
العالي و البحث العلمي
جامعة مصطفى اسطنبولي معسكر

Vice Rectorat des Relations Extérieures, de la Coopération, de
l'Animation, de la Communication et des Manifestations
Scientifiques

نيابة مديرية العلاقات الخارجية والتعاون والتنشيط
والاتصال والتظاهرات العلمية

**GRILLE D'EVALUATION DES DEMANDES
DE STAGE PERFECTIONNEMENT A L'ETRANGER**
(Grille réservée aux doctorats régime LMD)

Faculté :
Nom et prénom(s) :
Date et lieu de naissance :
Grade :

Critères	Nombre de points applicables par critère	Nombre de documents présentés	Total	Observations
Inscriptions en doctorat es science ^(*)	02/ par année			Le nombre d'inscriptions ne peut être supérieur à quatre (04) inscriptions
H-index google scholar	20			h-index >15
	15			10 < h-index ≤ 15
	10			05 < h-index ≤ 10
	08			03 < h-index ≤ 05
Brevet d'invention	20			Copie de l'attestation de l'Inapi au nom de l'inventeur
Projet inscrit dans le plan de développement de l'Université et/ou de la Faculté validé par les instances habilitées	15			Présentation de l'attestation délivrée par Mr le Recteur
Participation au salon de l'innovation organisé par la DGRSDT	15			Présentation attestation délivrée par la DGRSDT
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) supérieur à 2,5 (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	15/article			Les deux premiers auteurs
	10/ article			Les troisième et quatrième auteurs
	05/article			Le reste des auteurs
Publications internationales dans une revue scientifique non prédatrice selon liste DGRSDT, indexée catégorie A, avec obligatoirement un Impact Factor (IF) inférieur ou égal à 2,5 ou dans revue non prédatrice, selon la liste de la DGRSDT, indexée scopus "B", avec un Score Journal Ranking (SJR) différent de zéro (SJR ≠ 0). (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération, sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	10/article			Les deux premiers auteurs
	08/article			Les troisième et quatrième auteurs
	06/article			Le reste des auteurs
Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, classée "C". (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la présentation obligatoire d'une copie de l'article)	07/article			Premier auteur seulement

Publications nationales dans une revue scientifique habilitée par la DGRSDT, recensée dans l'ASJP, non classée "NC". (Seuls les articles publiés durant les années n et n-1 doivent être pris en considération sur la base de la <u>présentation obligatoire d'une copie de l'article</u>)	05/article			Pour le premier auteur seulement
Communications orales dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement. (<u>Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1</u>)	04			Premier auteur seulement. Présentation obligatoire copie de l'attestation de participation
Communications poster dans manifestations scientifiques internationales de spécialité seulement (<u>Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1</u>)	02			Premier auteur seulement. Présentation obligatoire copie de l'attestation de participation
Communications orales dans manifestations scientifiques nationales (<u>Présentation obligatoire de l'attestation de participation années n et n-1</u>)	02			Pour le premier auteur seulement
Ouvrage (livre) publié dans maison d'édition internationale de renommée établie (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	20			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Chapitre dans un ouvrage collectif (Comptabilisé pour 05 années consécutives à compter de la date d'édition – Livres édités par maison d'édition prédatrice et/ou sujette à caution ne sont pas pris en considération)	05			Dépôt copie de l'ouvrage obligatoire ; Plus attestation délivrée par le Président du CSF pour toutes les disciplines des sciences sociales (FSSH, FLL, FDSP, FSECG)
Membre d'un projet de recherche international en cours (Euramus +, PHC Tassili, Prima, H2020, autres...) où l'Université de Mascara est partenaire	03			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice Recteur des Relations extérieures
Membre d'un projet de recherche national en cours (PNR/CNEPRU/PRFU/ Projet de recherche intersectoriel) inscrit à l'indicatif de l'Université de Mascara	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Vice-Recteur de la PG et de la Recherche Scientifique
Membre du comité d'organisation d'une manifestation internationale ou nationale, organisée par l'université de Mascara seulement	02			Présentation obligatoire d'une attestation délivrée par le Président du comité d'organisation
Total de points				

Classement :

Avis du Conseil Scientifique^() :** Avis favorable - Avis défavorable

Motifs de l'avis défavorable : (*L'avis défavorable doit être obligatoirement motivé*)

.....
.....
.....

Fait à Mascara le :

Le Président du Conseil Scientifique

(*) – Le nombre d'attestations d'inscriptions en doctorat déposées ne peut être supérieur à 4 inscriptions

(**) - Rayer la mention inutile.